TUTO RIEL

Copier des demandes d'aménagements d'épreuves à partir d'une autre année scolaire

Principe

Vous avez la possibilité de copier les demandes d'aménagements d'épreuves d'une année scolaire sur une autre.

Attention

Il n'y a pas de contrôle entre les années pour vérifier qu'une demande d'aménagements d'épreuves n'existe pas déjà dans l'année où elle est copiée. Par conséquent, assurez-vous de ne pas avoir déjà créé ou copié une demande d'aménagements d'épreuves avant de lancer le processus.

Remarque

La copie ne peut se faire que d'une année antérieure sur une année postérieure. Par exemple, vous ne pouvez copier les demandes d'aménagements d'épreuves de l'année scolaire 2024-2025 que sur l'année scolaire 2025-2026.

Remarque 2

Pour récupérer les demandes d'aménagements d'épreuves, vous devez au préalable avoir importé les élèves depuis votre base ***SIECLE BEE*** ou depuis un fichier CSV sur la nouvelle année. Je vous renvoie vers les tutoriels **Importer les élèves et les classes depuis *SIECLE BEE*** et **Importer les élèves et les classes depuis un fichier CSV**.

Copie des demandes d'aménagements d'examens

Dans le module **Demandes d'aménagements d'épreuves**, cliquez sur le bouton **Copier** (①).
Dans la fenêtre qui s'ouvre, sélectionnez les élèves dont vous voulez copier la demande d'aménagements d'épreuves (②) et l'année de copie (③).
Cliquez sur le bouton **Copier les demandes d'aménagements d'épreuves sélectionnées** (④).
Les demandes d'aménagements sont copiées. Si des élèves n'existent pas dans l'année scolaire sélectionnée, le message de confirmation vous indiquera leur nom (⑤). Ce sera notamment le cas des élèves qui étaient en 3ème l'année précédente.

© 2025 – Olivier DRIEUX

TUTO RIEL

Copier des demandes d'aménagements d'épreuves à partir d'une autre année scolaire





